



ASSOCIATION JOVINIENNE POUR LA REVITALISATION  
DU CENTRE-VILLE ANCIEN

*Association reconnue d'intérêt général*

*Le Président*

## **Rapport moral et d'activité 2020**

L'exercice 2020 a été marqué par la pandémie du covid-19 mais le travail ne s'est pas arrêté pour autant. En effet, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois: trois fois en «présentiel», quatre fois en visioconférence.

Notons, à cet égard, que l'assemblée générale relative à l'exercice 2019 dont la date a été reportée au 24 septembre 2020, a pu se réunir en "présentiel" dans les salons de l'Hôtel de Ville, dans le respect des mesures de prévention sanitaire et avec une distanciation physique qui a, sans doute, nui à la convivialité habituelle mais qui a permis d'avoir une réunion en bonne et due forme dont le caractère exceptionnel pour la période, s'est révélé par la suite avec le renforcement des mesures sanitaires arrêtées par le Gouvernement

Concernant la vie de l'Association, nous nous réjouissons que cinq nouveaux membres aient été agréés par le Conseil d'administration en 2020 et que trois d'entre eux aient été élus comme administrateurs: André Loth, Elise Vancaeyzeele et Jean Parmentier. Le Président dont le mandat était renouvelable, a confirmé qu'il avait accepté de se présenter pour un nouveau mandat, eu égard aux souhaits multiples qui lui ont été témoignés après l'annonce, faite l'an passé, de son intention de se retirer.

Le Bureau de l'Association a été modifié par la cooptation de Roseline de Laval en remplacement d'Elise Vancayzeele dans la fonction de Secrétaire.

A la suite des démarches entreprises antérieurement, l'Association a obtenu en janvier 2020, par un rescrit de la Direction des Finances Publiques de l'Yonne, sa reconnaissance comme association d'intérêt général, ce qui conforte sa notoriété et lui confère, désormais, l'avantage non négligeable de la déductibilité fiscale des cotisations et des dons dont elle bénéficie.

Conformément aux engagements pris par le Président, l'Association a modifié ses statuts afin de les rendre conforme aux recommandations de l'Administration concernant la dévolution de ses biens en cas de dissolution.

Toutes ces modifications, tant statutaires, que de gouvernance ont été dûment enregistrées sur le site officiel des Associations.

Concernant les activités, l'année 2020 a été marquée par la consolidation des projets en cours mais aussi par le lancement de nouvelles réflexions susceptibles de déboucher sur des propositions concrètes à la Mairie comme l'aménagement des berges de l'Yonne en centre-ville avec en perspective l'implantation d'une guinguette, la végétalisation participative dans la vieille ville ou la remise en état des buis et de la cascade de la place Saint Jean.

---

7, rue Pasteur

89300 JOIGNY

[association.ajorca@gmail.com](mailto:association.ajorca@gmail.com)

site internet : [ajorca.fr](http://ajorca.fr)



ASSOCIATION JOVINIENNE POUR LA REVITALISATION  
DU CENTRE-VILLE ANCIEN

En revanche, certaines initiatives prises en 2019 comme la rénovation d'éléments du patrimoine historique présents sur le domaine public ou l'organisation de réunions d'information pour mieux se faire connaître du public, ont dû être suspendues en raison des contraintes sanitaires.

Concernant, enfin le grand projet porté par notre Association de musée des Contes et Légendes dans le château des Gondi, il a commencé à recevoir une mise en œuvre concrète avec le lancement par la Mairie, d'un appel d'offres pour choisir un cabinet de programmation, chargé de définir les travaux à réaliser et de procéder à leur chiffrage.

Afin de mettre l'AJORCA en capacité de suivre, conseiller et accompagner la Ville dans l'étude de ce projet et dans la mise en œuvre des différentes phases de son élaboration, il est apparu nécessaire de compléter, par un avenant spécifique, la convention-cadre de bénévolat de compétences signée en 2019 qui régit le fonctionnement de notre partenariat avec la Municipalité. Cet avenant de «programmation architecturale et patrimoniale du Château des Gondi» a été signé le 15 janvier 2020. Il est le fondement juridique de notre participation aux réunions de travail avec le cabinet de programmation sélectionné à la suite de l'appel d'offres sus-mentionné.

Le premier semestre de l'année 2021 est encore obéré par les contraintes liées au COVID 19 mais nous espérons que le dernier quadrimestre permettra le retour à une vie associative normale.

Pierre Vajda  
pour le conseil d'administration